
Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Objet de délibération :
Décision d'affectation des
résultats de l'exercice 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du conseil syndical

Séance du 12 avril 2023 à 18h00

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, président, sont présents 49 délégués sur 82, convoqués le 03 avril 2023.

Etaient présents :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Danielle BERRODIER, Béatrice DALMAZ, Françoise GIRAUDET, Valérie PERRACHON, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Véronique CORNA, Jocelyne LABARRIERE, Messieurs Julien BELLAND, Joël BRUNET, Jean-Marc DUSSARRAT, Pascal PAIN, Pascal VETTARD, Guy CAGNIN, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Christian de BOISSIEU, Benoît GIARDINELLI, Patrice FREY, Emmanuel GINET, Marcel JACQUIN, Lionel MANOS, Daniel MARTIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Alexandre NANCHI, Max ORSET, Hervé FONTAINE, Fabrice VENET, Jean-Michel MASSON, Thierry LADREYT, Serge MERLE et Denis SOUCHON.

CC de la Côtère à Montluel : Mesdames Catherine FRANGIONE, Sylvie OBADIA, Messieurs Philippe POIRSON, Jacques PIOT, Clément BOYER, Bernard LAVIRE.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Anne BOLLACHE, Myriam FANGET, Jacqueline PIPERINI, Marie-Thérèse PROYART, Messieurs Denis VIAL, Eric TEYSSIER, Alexis BALIVET et Cyrille DUMOULIN.

CC Miribel et Plateau : Messieurs Jean-Pierre GAITET, Pierre GOUBET, Xavier DELOCHE et Joël AUBERNON, Mesdames Christine FRANCOIS, Valérie POMMAZ.

Pouvoirs donnés :

De Christian LIMOUSIN à Guy CAGNIN (CC de la Plaine de l'Ain)

De Patrice MARTIN à Alexandre NANCHI (CC de la Plaine de l'Ain)

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Françoise GARIBIAN, Céline AGUERSIF, Marie-Françoise VIGNOLLET, Marine STOCHLINN, Eliane NAMBOTIN, Valérie BERNARD, Hélène BROUSSE, Emilie CHARMET, Messieurs Jean-François BONIN, Gaël ALLAIN, Patrick BLANC, Laurent BOU, Eric ELIE, Eric BEAUFORT, Morgan CORNEFERT, Paul VERNAY, Cyril GOUDARD et Roelof VERHAGE.

CC de la Côtère à Montluel : Mesdames Anne FABIANO et Andrée RACCURT, Messieurs Philippe GUILLOT-VIGNOT, Philippe BELAIR et Jérôme TAILLANDIER.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Béatrice DE VECCHI, Dominique GABASIO et Messieurs Pierre BELY et Christian BATAILLY.

CC Miribel et Plateau : /

Est élue secrétaire de séance : M. Daniel MARTIN (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Monsieur le président soumet au conseil syndical le rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat d'exercice à la section de fonctionnement déficitaire de - 21 163,68 €
- Un résultat d'exercice à la section d'investissement déficitaire de - 16 139,55 €

A ces résultats d'exercice 2022 sont reportés les résultats de clôture 2021 qui sont, pour mémoire :

- A la section de fonctionnement, un excédent de 59 181,04 €
- A la section d'investissement, un excédent de 62 836,64 €

Les résultats de clôture 2022 s'élèvent donc à :

- pour la section de fonctionnement, 38 017,36 €
- pour la section d'investissement, 46 697,09 €

Entendu l'exposé suivant, il est demandé au conseil syndical de bien vouloir affecter les résultats de la manière suivante :

- **38 017,36 € répartis comme suit :**
 - **en excédent de fonctionnement (R002), pour la somme de 33 017,36 €,**
 - **et au compte 1068, pour la somme de 5 000,00 €**
- **46 697,09 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.**

Le conseil syndical,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 38 017,36 € et un excédent d'investissement de 46 697,09 €,

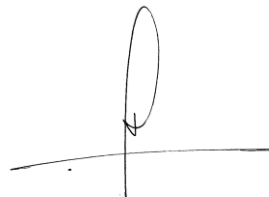
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- **38 017,36 € répartis comme suit :**
 - **en excédent de fonctionnement (R002), pour la somme de 33 017,36 €,**
 - **et au compte 1068, pour la somme de 5 000,00 €**
- **46 697,09 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.**

Le président,



Alexandre NANCHI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme

Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le

Affichée le